



académie

bulletin académique



n° **394**



du 25 juin 2007

SOMMAIRE

CABINET DU RECTEUR	
➤ Mission d'insertion : plan d'action académique et appel à projet	1
DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS	
➤ Examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de laboratoire de classe supérieure des établissements d'enseignement du ministère de l'Education Nationale - session 2007	11
SERVICE VIE SCOLAIRE	
➤ Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) - Appel à projets 2007-2008	12

CABINET DU RECTEUR

CAB07-394-29 du 25//06/07

MISSION D'INSERTION : PLAN D'ACTION ACADEMIQUE ET APPEL A PROJETS

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement de l'enseignement public et privé sous contrat

Affaire suivie par : Mme BRUGUIERE (Cabinet) - Mme RICHAUD (DOS LP)

Références :

- Loi d'orientation - avril 2005
- Circulaire rectorale - BA n° 319 du 23 mai 2005
- Programmation 2007/2013 du Fonds Social Européen
- Programme Nouvelles Chances – B.O. du 27-05-1999
- Cahiers des charges des actions de prévention des ruptures, des actions de remotivation, et des actions de qualification – BA n° 124, octobre 2003 (*)
- Projets Annuels de Performance Académique (PAPA)
- BA spécial MGI n° 175 du 20 novembre 2006

LE PLAN D'ACTION ACADEMIQUE

I - Le contexte national et européen

Depuis 1989, et conformément aux priorités européennes, le ministère de l'éducation nationale s'est fixé pour objectif d'amener la totalité d'une classe d'âge à, au moins, une qualification reconnue de niveau V. Plus de 6% d'une classe d'âge sortant encore aujourd'hui sans qualification, cet objectif a été réaffirmé par la récente loi d'orientation.

Pour cela, le ministère a mis en place la Mission Générale d'Insertion (MGI) qui vise à accompagner vers la certification professionnelle les élèves sortant sans qualification de la scolarité obligatoire. Afin de renforcer le rôle de la M.G.I., il a élaboré le programme Nouvelles Chances avec l'objectif de prévenir les risques d'abandon prématuré, en développant des actions adaptées aux jeunes les plus en difficulté au sein du système scolaire.

L'ensemble de ces dispositifs a reçu le soutien du Conseil régional et du Fonds Social Européen.

(*) Ces documents et les fiches outils sont publiés sur le site académique www.ac-aix-marseille.fr > la formation professionnelle > la mission d'insertion

II - Le contexte académique

➤ les données à prendre en compte :

- Le nombre **estimé** de sortants sans qualification (niveaux V bis et VI) pour l'académie, selon les données de la Direction de l'Evaluation et de la Prospective du ministère, a diminué mais il reste encore important :

- en 1999 : 2677 élèves - en 2001 : 2419 élèves
- en 2002 : 2383 - en 2003 : 2174
- en 2004 : 1831 – en 2005 : 1806 (soit 5.1% pour 5.5% France métropolitaine)

- **Un public scolaire fragile** doit particulièrement attirer l'attention des équipes éducatives qui demeurent responsables du devenir des élèves :

- les élèves qui vont sortir en juin 2007 de 3^{ème} d'insertion (1312) et de 3^{ème} Segpa (965)
- les élèves non francophones nouvellement arrivés en France
- les collégiens qui ont au minimum deux ans de retard : 5% des élèves de 4^{ème} (1754 élèves) - 5.2 % de 3^{ème} générale (1777)
- les élèves qui ont abandonné leur scolarité depuis la rentrée 2006 – il est intéressant de souligner qu'il y a eu moins de sorties qu'au cours de l'année précédente (0.51% contre 0.64%) soit :
278 sortis du cycle général dont 63 de 2^{nde} (pour 301 l'an dernier) – 620 élèves du cycle professionnel (pour 914 l'an dernier) dont 314 de BEP et 212 de Bac Pro.
(Source DAEC)

- **L'insertion professionnelle des jeunes est plus difficile en PACA** que sur le reste du territoire métropolitain : malgré la diminution du taux de chômage observée en 2006 ((taux national : 9.4%), PACA demeure l'une des régions les plus touchées par le chômage (11.2%), après Nord-Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon

- les études (septembre 2005) du Centre d'Etudes et de Recherche (CEREQ), de l'Observatoire Régional des Métiers (ORM) et de l'INSEE (février 2006), soulignent la difficulté de l'accès à l'emploi pour l'ensemble des jeunes malgré un recul du chômage en 2005 de 6.3% pour les moins de 25 ans, et plus particulièrement pour les non qualifiés et les non diplômés :

- trois ans après leur sortie du système éducatif, seuls 43% des jeunes non qualifiés de PACA sont en emploi, pour 59%, moyenne nationale. Pour eux, les conditions d'emploi sont des plus précaires (CDD)

- un jeune sur trois débute à temps partiel : c'est la plus forte proportion parmi les régions françaises

- en PACA, les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle sont plus nombreux que dans l'ensemble de la France : 26% pour 19%

- l'enquête IVA 2006 confirme l'aggravation de la situation des jeunes pour l'accès à l'emploi : sept mois après leur sortie de l'école, en juin 2005, 50% des jeunes sortis du niveau V professionnel sont sans emploi.

➤ **Une politique académique à intensifier** en conjuguant les réponses structurelles dans le cadre de la démarche de plan stratégique au niveau des bassins de formation (CAP accueillant les élèves de SEGPA et de 3^{ème} d'insertion et CAP, BEP, BAC PRO en un an) et les actions conjoncturelles : actions de lutte contre la déscolarisation et actions de qualification.
Ces préoccupations sont au cœur des **Projets Annuels de Performance Académique (PAPA)** que chaque établissement doit décliner en PAPet (Projet Annuel de Performance de l'Etablissement).

Les objectifs des PAPA :

- **conduire le maximum d'élèves au niveau de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants**

- **indicateurs :**

* passer de 5.1% de sorties sans qualification en 2005 à 3.3% en 2010, soit une diminution de 20% par an

- **diversifier les modalités de la formation professionnelle**

- **indicateurs**

* améliorer le taux d'accès à la qualification des élèves de SEGPA et de 3^{ème} d'insertion : 80% en 2010 et 60% de réussite au diplôme

* conduire 90% des jeunes pris en charge par la MGI à des poursuites d'études

- **favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire**

- **indicateurs :**

* diminuer de 2% par an les taux de redoublement de seconde (flux constaté à la rentrée 2006 : 16.7%, pour 17.9% R 2005)

* augmenter chaque année l'offre de formation professionnelle au niveau V : scolaire : 50 places par an – apprentissage : 100 places par an

III - Le plan d'action

Pour atteindre les objectifs ambitieux des PAPA, nous possédons les outils et avons expérimenté les démarches permettant de traiter les sorties sans qualification : nous devons mettre en place une stratégie permettant de mieux repérer et évaluer la population-cible de notre action et y consacrer les moyens correspondants :

Orienté prioritairement sur l'accès, direct ou différé, des élèves les plus fragiles vers la qualification professionnelle, le plan d'action s'organise autour de trois axes, en liaison avec nos partenaires : entreprises, Région, missions locales, CFA, chambre des métiers, associations socio-éducatives, P.J.J...

1) Prévenir les ruptures scolaires

- Trois types de publics sont concernés :
 - les collégiens en difficulté scolaire, démotivés, absentéistes, en risque de déscolarisation,
 - les collégiens dont les comportements manifestent un rejet évident de l'institution scolaire,
 - les élèves des lycées professionnels et des classes de seconde des lycées généraux et technologiques qui, par un absentéisme croissant ou l'abandon de leur scolarité, encourent le risque d'une exclusion sociale et professionnelle.
- Les actions :
 - organiser avec les inspecteurs d'académie DSDEN l'accueil des jeunes sans affectation, en juin-juillet et dès la rentrée scolaire, afin de trouver pour chacun d'entre eux une solution satisfaisante pour l'année 2007-2008
 - développer les observatoires des ruptures dans les EPLE afin de :
 - repérer les élèves en difficulté,
 - caractériser les causes de leurs difficultés
 - conduire des entretiens individuels pour permettre à l'élève, reconnu comme un interlocuteur à part entière, de s'engager dans la recherche d'une solution
 - en lycée professionnel, une attention plus particulière sera portée, dès le début de l'année scolaire, aux élèves dont l'affectation ne correspond pas à leur premier vœu : un accompagnement personnalisé visera l'intégration dans le LP et la consolidation de l'orientation.
 - identifier avec l'élève et sa famille, la réponse la plus adaptée : interne à l'établissement chaque fois que possible, ou externe, lorsque les solutions pédagogiques adaptées mises en œuvre par l'établissement ont échoué : parcours personnalisé ou accueil spécifique temporaire dans un dispositif relais.

- faire fonctionner l'observatoire des ruptures dans chaque bassin de formation, tout au long de l'année et en fin d'année scolaire afin de :
 - prévenir les ruptures et connaître le devenir des sortants, en réseau avec l'environnement (CFA, Missions locales, MFR ...)
 - établir un tableau de bord du suivi des sortants.

Les observatoires des ruptures, tant au niveau de l'EPL que du bassin, centrés sur le double objectif de prévention et de remédiation, doivent également avoir une fonction de régulation : la prise en charge par les personnels MGI et Nouvelles Chances ne saurait être une voie d'orientation.

2) Mettre en œuvre des passerelles pour diversifier l'accès à une formation professionnelle:

- **les CAP Nouvelles Chances pour les plus de 16 ans** sortants du système éducatif, pour lesquels il n'existe pas de solution de formation professionnelle dans le cadre des structures existantes

Ces formations visent deux objectifs :

- dans un premier temps, identifier, de façon réaliste, le CAP à préparer
- préparer ensuite les domaines généraux du CAP et commencer, par les stages en entreprise, la formation professionnelle

A l'issue de cette première phase de formation, accompagner les jeunes dans la poursuite de leur formation selon les modalités les mieux adaptées à leur situation: en LP, dans une action du PRF, en CFA...

- **des parcours de formation personnalisés pour les élèves de CAP ou BEP** exposés au risque de sortie prématurée, pour les accompagner vers une solution réalisable de formation professionnelle, en LP ou en CFA avec lesquels des actions de liaison doivent être recherchées.
- **des parcours personnalisés pour les élèves de seconde de LGT** qui donnent des signes d'inadaptation importante à la voie générale et technologique, afin de les préparer à une réorientation en LP, en CAP/ BEP un an ou en terminale BEP
- **Module de réparation de l'examen par alternance** pour les élèves ayant échoué deux fois à un baccalauréat technologique ou professionnel

Ces actions conjoncturelles, avec financement spécifique de la MGI, répondent à des besoins identifiés au niveau des bassins de formation : **l'appel à projets**, dont le principe est présenté ci-après avec le dossier à établir pour 2007-2008, est l'un des outils de mise en œuvre du plan d'action.

3) Mettre en oeuvre des cursus qualifiants, adaptés à la diversité des situations des jeunes de plus de 16 ans, et des formations complémentaires :

Des formations financées par la dotation horaire globale des établissements :

- les CAP accueillant prioritairement les élèves sortants de SEGPA et de 3^{ème} d'insertion
- les CAP, BEP, BAC PRO en un an pour les élèves en difficulté en LGT, souhaitant acquérir une qualification professionnelle

IV - Organisation du dispositif de la mission d'insertion

Dans le cadre des priorités académiques, le recteur définit le programme d'action de la mission insertion ainsi que la place et le rôle des différents acteurs.

Le pilotage académique est assuré sous l'autorité du recteur par la chargée de mission académique, en liaison avec les inspecteurs d'académie DSDEN.

La commission académique insertion, présidée par le recteur, organise l'accueil des jeunes sans solution, arrête le programme des actions, et notamment les actions cofinancées par le FSE, et organise leur suivi et leur évaluation.

Au sein des bassins de formation les personnels de la Mission d'insertion apportent, en liaison avec l'ensemble des acteurs du système éducatif, une aide technique aux établissements pour la définition des actions, leur mise en œuvre et leur suivi.

Un bilan sera établi à la fin de chaque année scolaire permettant d'évaluer les progrès accomplis au regard des objectifs assignés par le PAPA et d'en tirer les conséquences quant à la mise en œuvre de la politique académique.

L'APPEL A PROJETS

I – LE PRINCIPE :

Les établissements font remonter l'ensemble de leur projet d'actions concernant les trois axes présentés ci-dessus.

- Chaque EPLE remplit le dossier appel à projet constitué d'une ou plusieurs actions dont celle(s) s'inscrivant dans le cadre de l'éligibilité de du FSE : faciliter le passage de l'école au travail.
- Le dossier est adressé au rectorat (Mission insertion et DOS) qui envoie un accusé de réception au chef d'établissement porteur du projet.
- La commission académique Insertion se réunit pour déterminer, sur la base des fiches d'instruction, le programme d'action de la MGI par année civile.
- La commission académique détermine, parmi les actions présentées, celles qui bénéficient de co-financement FSE.
- Tout projet étudié en commission fait l'objet d'une notification du rectorat.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.



Fonds social européen

Rectorat

Cabinet du recteur

Mission insertion

Dossier suivi par

Joëlle Bruguère

Téléphone

04 42 91 70 20

Fax :

04 42 91 70 01

Mel :

joëlle.bruguere@ac-aix-marseille.fr

DOS

Christiane Richaud

Téléphone

04 42 91 71 61

Fax :

04 42 91 70 04

Mel :

christiane.richaud@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye

13621 Aix-en-Provence cedex 1

II - ACTIONS CONJONCTURELLES DE LA MISSION INSERTION :

DOSSIER D'APPEL A PROJETS

ANNEE SCOLAIRE 200 - 200

PROJET : Intitulé

.....

ACTION :

Date de début.....Date de fin.....

BASSIN :

EPLÉ :

Adresse :

Tél/ :

Fax/ :

Mel/ :

A retourner par courrier en 2 exemplaires à :

Joëlle Bruguère - cabinet du Recteur

Christiane Richaud - DOS LP - Mission insertion

Place Lucien Paye 13621 - Aix-en-Provence - cedex 1

I – DESCRIPTION DE L’ACTION :

➤ **Objectifs** :.....
.....
.....

➤ **Organisation de la formation EN EPLE :**

Nombre de semaines prévues :.....

phase d'accueil : positionnement – bilan des acquis

modalités et outils :
.....
.....
.....

Modules de formation :

Expression communication.....

Histoire-géographie.....

Maths - sciences.....

Vie sociale et professionnelle.....

Autre.....

mise en œuvre de la démarche portefeuille de compétences :

Modalités collectives et / ou individuelles :
.....
.....
.....

➤ **Organisation de la formation en entreprise :**

objectifs :.....
.....

nombre de semaines

périodicité de l’alternance

Modalités de l’articulation alternance / apprentissages des compétences de base

.....
.....

II – INDICATEURS DU PROJET :

➤ **indicateurs de réalisation:**

- Public :
 - nombre de bénéficiaires total :.....
 - nombre de filles :.....Nombre de garçons :.....
 - âge moyen :.....

- Coordination de la formation :
 - animateur insertion de Bassin
 - formateur – animateur

➤ **indicateurs de résultats :**

- Au niveau de l'élève :
 - . remotivation :.....
 - . assiduité :.....
 - . construction d'un projet professionnel :.....
 - . accès à une formation qualifiante :.....
 - . acquisition de compétences :.....

- Au niveau de l'établissement :
 - . implication de l'équipe et des partenaires :
 -
 -

- Avis de l'animateur insertion de bassin :.....
-

Date :

Signature du chef d'établissement :

Cachet de l'établissement :

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC07-394-1132 du 25//06/07

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN DE LABORATOIRE DE CLASSE SUPERIEURE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE SESSION 2007

Destinataires : tous destinataires

Affaire suivie par : Sylvie GREPON - Tel : 04.42.91.72.13 - Fax 04.42.38.73.45

Un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de laboratoire de classe supérieure des établissements d'enseignement du Ministère de l'Education Nationale est ouvert pour la session 2007. Peuvent être admis à concourir les techniciens de laboratoire de classe normale comptant au moins 6 mois d'ancienneté dans le 5^e échelon au 31 décembre 2007.

Le nombre de postes sera de 12.

INSCRIPTIONS :

Les dossiers de candidature (dossier papier) sont à retirer au Rectorat, DIEC (bureau 227)
Place Lucien Paye - 13 621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1.

du lundi 25 juin 2007 au vendredi 20 juillet 2007 à minuit

- soit directement,
- soit sur demande écrite accompagnée d'un chèque de 1.40 € destiné au remboursement des frais d'envoi et libellé au nom du régisseur des recettes du Rectorat.

Les dossiers dûment complétés devront être :

- soit déposés à l'accueil du rectorat au plus tard le vendredi 20 juillet 2007 à 17 heures ;
- soit confiés aux services postaux au plus tard le vendredi 20 juillet 2007 à minuit le cachet de la poste faisant foi. Leur envoi en recommandé simple est vivement conseillé.

Date de l'épreuve orale : à compter du mardi 2 octobre 2007 à PARIS

Tous renseignements complémentaires peuvent être communiqués par le service des concours du Rectorat d'Aix-en-Provence - bureau 227

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

SERVICE VIE SCOLAIRE

SVS07-394-129 du 25/06/07

COMITES D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE (C.E.S.C.) – APPEL A PROJETS 2007-2008

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements du second degré

Affaire suivie par :

Joëlle DURANT, Infirmière Conseiller Technique du Recteur, Co-Coordonnatrice Académique
CESC

Tél : 04 42 95 29 50 / Fax : 04 42 95 29 54

Guy CHAIGNEAU, Proviseur Vie Scolaire, Co-Coordonnateur Académique CESC

Tél. 04 42 95 29 70 / Fax : 04 42 95 29 71

Textes :

- Programme quinquennal de prévention et d'éducation : Circ. n°2003-210 du 1^{er} décembre 2003,
- Loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, (publiée au J.O. n°185 du 11 août 2004)
- Code de l'Education L312-18 (Information sur les conséquences sur la santé de la consommation de drogues),
- Décret 2005-1145 modifiant le Décret n°85-924 du 30 août 1985 relatif aux EPLE (redéfinition des missions du CESC),
- Circulaire n°2006-125 du 16 août 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la violence en milieu scolaire,
- Circulaire n°2006-197 du 30 novembre 2006 relative à la « Protection du milieu scolaire »,
- Décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 (publié au J.O. du 16 novembre 2006), fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif,
- Circulaire n°2006-196 du 29 novembre 2006, J.O. du 5 décembre 2006, relative à l'interdiction de fumer pour les personnels et les élèves dans les établissements d'enseignement et de formation,
- Circulaire n°2006-204 du 11 décembre 2006, relative à l'installation de distributeurs automatiques de préservatifs dans les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels,
- Circulaire n°2007-011 du 9 janvier 2007, relative à la préparation de la rentrée 2007.

Le C.E.S.C., fédère au sein de l'établissement toutes les forces contribuant à l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, les différentes préventions, la lutte contre les conduites à risques et les comportements violents. Il œuvre, entre autres, pour développer les compétences sociales et civiques définies dans le « socle commun de connaissances et de compétences ».

Les actions du CESC font partie du **projet d'établissement** dont elles forment le volet santé et citoyen, en cohérence avec les objectifs généraux et opérationnels validés par le conseil d'administration de l'établissement, énoncés dans le PAPET (projet annuel de performance de l'établissement), et dans le contrat d'objectifs de l'établissement.

Le C.E.S.C. concourt à une meilleure égalité des chances.

Concernant les demandes de financement par l'Etat, **les Collèges** (excepté dans les départements du 13 et du 84), **Lycées, LP et EREA**, devront répondre au présent appel à projets, en utilisant les documents papiers ci-joints.

Ils pourront produire, à l'appui de leur dossier de demande de financement et en complément, tous les documents utiles :

- Le **budget prévisionnel**,
- **Le bilan financier, obligatoirement fourni. pour les établissements ayant obtenu des crédits en 2006-2007**

Les demandes des établissements ayant obtenu des crédits l'an dernier et qui ne rendront pas compte de leur utilisation ne pourront pas être étudiées.

Les dossiers papier (pour les Lycées, LP, EREA et les Collèges du 04 et du 05) sont à retourner aux correspondants départementaux des inspections académiques (voir liste en Annexe 5)

pour le 28 septembre 2007 au plus tard.

Les Collèges du 13 et du 84 ont recours à la procédure informatique du projet d'établissement pour effectuer ces demandes.

Les propositions des inspections académiques devront être communiquées au Service Vie Scolaire du Rectorat

au plus tard le 10 octobre 2007.

PJ. :

Annexe.1-Chemise « Projet CESC2007-08»
Annexe.2-Fiche de renseignements Projet CESC 2007-08
Annexe.3-Modèle de fiche-action 2007-2008
Annexe.4-Budget prévisionnel CESC 2007-08
Annexe.5-Bilan financier CESC 2007-08 (crédits 2006-07)
Annexe.6-Coordonnateurs

D'autres sources de financement d'actions CESC existent pour les actions menées **en partenariat** avec des associations ou d'autres intervenants professionnels :

- demandes de financements M.I.L.D.T. (Mission Interministérielle de Lutte contre les Dépendances et Toxicomanies), pour les actions touchant ce domaine, renseignements auprès des correspondantes départementales et personnes-ressources MILDT (voir en annexe 6), type de dossier: COSA - Association : Demande de subvention (téléchargeable sur <http://www.service-public.fr/particuliers/N20.xhtml>),
- demandes de financements au titre du P.R.S.P. (Programme Régional de Santé Publique), type de dossier : COSA. Renseignements auprès des correspondantes départementales (voir en Annexe 6).

NB : Si vous avez déjà établi un dossier COSA en relation avec un partenaire, il est nécessaire de faire remonter ce dossier à votre correspondante départementale en même temps que la présente demande.

On pourra parfois aussi consulter avec profit les sites dédiés à la politique de la ville comme : <http://www.polville13.net>, ou aussi <http://www.crpv-paca.org>, etc...

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

PROJET CESC

2007-2008

ETABLISSEMENT :

RESPONSABLE DU PROJET :

COORDONNATEUR(S) DU PROJET (Nom, Prénom, Fonctions, Téléphone, Fax, Courriel) :

Cadre réservé au groupe départemental

Synthèse de lecture :

Proposition du Groupe de travail départemental :

Cadre réservé au groupe académique

Décision du Groupe de pilotage académique :

Rectorat/ Service Vie Scolaire

FICHE PROJET CESC 2007-2008
--

NB : Votre projet CESC est une partie de votre projet d'établissement :

Si vous avez produit un projet d'établissement (diagnostic, objectifs généraux, objectifs opérationnels, etc...), et qu'il soit suffisamment explicite en ce qui concerne le projet CESC, vous pouvez le joindre ici. Sinon, apportez les éléments descriptifs demandés ci-dessous (A, B) :

A-Etat des lieux :

B-Quels sont les objectifs ?

(Objectifs généraux du projet d'établissement, Objectifs opérationnels du projet d'établissement, Objectifs du volet CESC du projet d'établissement)

C-Population ciblée ? (nombre d'élèves concernés, niveaux, populations particulières, etc...)

D-Quelles sont les actions envisagées ?

(Joignez ici le programme annuel d'actions en surlignant le titre des actions CESC que vous proposez. Joignez les fiches-actions correspondantes si vous en disposez, sinon, donnez le titre de vos actions et décrivez-les)

E-Une évaluation est-elle prévue ? Sous quelle forme ?

(Décrivez votre organisation et le résultat obtenu ou attendu)

Rectorat/ Service Vie Scolaire

FICHE ACTION ANNUELLE 2007/2008

(Fiche à imprimer en recto-verso)

ETABLISSEMENT	Collège <input type="checkbox"/> LGT <input type="checkbox"/> L.P <input type="checkbox"/>	CADRE DANS LEQUEL EST DEPOSEE L'ACTION (mettre un X majuscule dans une seule case)		
		Nom	ASSOCIATION SPORTIVE (fiche obligatoire)	<input type="checkbox"/>
	C.E.L (associations)	<input type="checkbox"/>	PERI-EDUCATIF	<input type="checkbox"/>
	C.E.S.C	<input checked="" type="checkbox"/>	RECHERCHE	<input type="checkbox"/>
Ville	CONTRAT DE VILLE	<input type="checkbox"/>	VOLET CULTUREL	<input type="checkbox"/>
	COLLECTIVITES TERRITORIALES	<input type="checkbox"/>	ZEP/REP	<input type="checkbox"/>
Bassin	CREDITS PEDAGOGIQUES	<input type="checkbox"/>	Autre (préciser)	<input type="checkbox"/>
	ÉCOLE OUVERTE	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

1 INTITULE DE L'ACTION :	AXES N°
BILAN DE L'ANNEE PRECEDENTE (pour les actions déjà engagées l'an dernier)	
Résultats constatés :	Reconduction <input type="checkbox"/>
Commentaires :	Abandon <input type="checkbox"/>
Perspectives :	Modification <input type="checkbox"/>

2. DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTION :

ACTIVITE :PROGRESSION DANS LE TEMPS :PRODUCTION (S) EVENTUELLE (S) :TRANSFORMATIONS ATTENDUES :ÉVALUATION PREVUE (procédure, indicateurs, outils):

3. EFFECTIF ET NIVEAU (X) DES ELEVES CONCERNES

EFFECTIF :		NIVEAU(X) :	
------------	--	-------------	--

4. PERSONNES ENGAGEES DANS L'ACTION (Education Nationale Et Partenaires) :
(Souligner le nom du responsable)

NOM	QUALITE (pour les professeurs indiquer la discipline)	ROLE DANS LE PROJET

5. FORMATIONS DEMANDEES

INTITULE	PUBLIC	DUREE	TYPE (mettre une croix)		
			Offre PAF	Demande d'équipe négociable	Dispositif spécifique public désigné

6. BUDGET PREVISIONNEL DETAILLE

DEPENSES		RECETTES		
Prestations d'intervenants (coût global) :	€	Reliquat des années antérieures :		€
Matériels pédagogiques :	€	Ressources propres :		€
Transports :	€	Autres partenaires financiers que ceux Indiqués page 1 (à préciser) :		
Autres(à préciser)	€	En cas de demande de financements multiples détailler ci-dessous la part demandée à chacun des financeurs		
	TOTAL	€	TOTAL	€
Nombre d'Heures		H	Nombre d'HEURES	H

CADRE RESERVE



Année scolaire 2007-2008



Identification de l'établissement:

BUDGET PREVISIONNEL - 2007-2008

Intitulé des actions	DEPENSES						RECETTES			
	Achat de matériel	Frais de fonctionn.	Intervenants	Transports	Autres	Total	Ressources propres (dont reliquats)	Partenariat(s) à préciser	Subvention demandée	Total
TOTAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Signature du Chef d'établissement:

Document à retourner au correspondant départemental avant le 28/09/2007.

Identification de l'établissement:

BILAN FINANCIER* - 2006-2007

Intitulé des actions	DEPENSES						RECETTES			
	Achat de matériel	Frais de fonctionn.	Intervenants	Transports	Autres	Total	Ressources propres (dont reliquats)	Partenariat(s) à préciser	Subvention demandée	Total
						0				0
						0				0
						0				0
						0				0
						0				0
						0				0
						0				0
						0				0
TOTAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

*: Bilan financier à fournir OBLIGATOIREMENT pour les établissements ayant obtenu des crédits CESC en 2006-2007

Pour le 13, la fiche-bilan pédagogique et financier du PAPET peut être jointe

RELIQUATS au 30 juin 2007 (indication obligatoire) :

Signature du Chef d'établissement:

Document à retourner au correspondant départemental CESC avant le 28/09/2007.



ANNEXE

Coordonnées des correspondants départementaux C.E.S.C.

et des personnes Ressources départementales

(pour le retour des documents CESC 2007-2008 des EPLE)

INSPECTION ACADEMIQUE	NOM PRENOM	FONCTION	TELEPHONE	E-MAIL
Alpes-de-Haute-Provence Fax 04 92 32 26 37	CENTOFANTI Annick	Infirmière CT	04 92 31 17 76	Ce.cms.digne@ac-aix-marseille.fr
	JOUGLARD Michèle	Médecin CT	04 92 31 17 76	
Bouches-du-Rhône Fax 04 91 91 10 94	PELLEING Françoise	Médecin CT	04 91 99 67 24	Ce.SPFE13@ac-aix-marseille.fr
	GIACALONE René	Principal du Collège André Malraux Fos/Mer	04 42 05 02 77	
	AZARD Maryvonne	CT de Service Social	04 91 99 67 23	
Hautes-Alpes Fax 04 92 51 67 32	LALLEMENT Janine	Infirmière CT	04 92 56 57 16	Ce.sante05@ac-aix-marseille.fr
	POLIZZI Corinne	CT de Service Social	04 92 56 57 17	
Vaucluse Fax 04 90 82 51 97	NOSEDA-CARRIERE Françoise	Médecin CT	04 90 27 73 16	ia84.sante@ac-aix-marseille.fr Ce.sante84@ac-aix-marseille.fr
	BOINON Agnès	CT de Service Social	04 90 27 73 15	